



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 septembre 2024
Français
Original : anglais

Situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Soumis en application du paragraphe 14 de la résolution [2705 \(2023\)](#) et de la résolution [2748 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, le présent rapport rend compte de l'application de ces résolutions et notamment de l'exécution du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et des progrès accomplis par rapport aux critères définis dans l'examen d'évaluation stratégique, ainsi que de l'exécution du mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS). Il porte sur les principaux faits nouveaux intervenus du 24 mai au 18 septembre 2024.

2. Dans une lettre datée du 16 mai 2024 adressée au Représentant permanent de la Somalie, le Conseil de sécurité a demandé à l'ONU de prendre immédiatement contact avec le Gouvernement fédéral somalien pour examiner les modalités et le calendrier du retrait de la MANUSOM et de lui en faire rapport par écrit à la fin d'août 2024. Un comité technique conjoint, composé des représentants des Nations Unies et du Gouvernement fédéral somalien a été mis en place au début de juin, et s'est réuni à plusieurs reprises en juillet et en août pour examiner les modalités et le calendrier du retrait. Dans une lettre datée du 30 août adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait le point de ces discussions et transmis une proposition au Gouvernement fédéral.

3. Le 1^{er} août 2024, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté le concept stratégique des opérations de la mission de l'Union africaine succédant à l'ATMIS, qui sera appelée Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM). Ensuite, le 15 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2748 \(2024\)](#), par laquelle il a prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 l'autorisation accordée à l'ATMIS et, notamment, prié le Secrétaire général, conjointement avec le Président de la Commission de l'Union africaine et en consultation avec la Somalie et les parties prenantes internationales, de lui faire rapport sur la conception générale de la mission proposée, d'ici au 15 novembre 2024. Des débats ont lieu concernant les divers aspects de la mission, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.



II. Situation politique, sécurité et aperçu économique

A. Évolution de la situation politique

4. Le 6 juillet, le Président de la Somalie, Hassan Sheikh Mohamud, a ouvert la cinquième session du Parlement fédéral. S'adressant à une séance conjointe de la Chambre du peuple et du Sénat, le Président a félicité le Parlement fédéral pour avoir mené à bien l'examen des quatre premiers chapitres de la Constitution provisoire de la République fédérale de Somalie. Il a déclaré que la prochaine session parlementaire porterait en priorité sur les lois de démocratisation de la Somalie, à savoir les élections, les partis politiques, les droits humains et le système judiciaire. Il a réaffirmé que son gouvernement s'était engagé à conduire le pays vers des élections directes et libres.

5. Le 27 juillet, le Conseil des ministres a approuvé à l'unanimité le projet de loi portant création de la Commission nationale indépendante pour les élections et la délimitation des circonscriptions électorales. Le 8 août, le Conseil des ministres a également approuvé le projet de loi sur les élections et celui sur les partis et organisations politiques.

6. Le 27 juillet, le Premier Ministre, Hamza Abdi Barre, a nommé quatre nouveaux membres de cabinet : Bashir Mohamed Jama « Goobe » au poste de Ministre de la famille et de la promotion des droits humains (ancien Ministre des femmes et de la promotion des droits humains) ; Omar Ali Abdi, au poste de Ministre d'État à la défense ; Said Mohamed Mohamud, au poste de Ministre d'État du travail et du logement ; et Mohamud Abdikadir Haji, au poste de Vice-Ministre de la jeunesse et des sports.

7. Le 15 juin, à Garoowe, le Président du Puntland, Said Abdullahi Dáni, a ouvert la cinquante-quatrième session de la Chambre des représentants du Puntland a été officiellement ouverte par. Lors de son discours d'ouverture, M. Dáni, a déclaré que le Puntland était prêt à engager un dialogue direct avec le Gouvernement fédéral sur les questions relatives aux priorités stratégiques nationales de la Somalie, notamment le fédéralisme budgétaire, le dispositif national de sécurité, le partage des ressources et du pouvoir et le modèle de justice nationale. M. Mohamud a également dit qu'il était disposé à collaborer avec le Puntland.

8. Le 23 juillet, la Commission électorale du Puntland a organisé des élections selon le principe « une personne, une voix » pour les conseils de district dans les trois districts restants de la région de Nugaal, à savoir Garoowe, Dangoroyo et Godobjiiraan. Huit partis politiques, dont le parti Kaah au pouvoir, étaient en lice pour 81 sièges, dont 10 (13 %), remportés par des femmes.

9. Le 2 juillet, l'Assemblée de l'État du Djoubaland (Somalie) a modifié la Constitution provisoire du Djoubaland et supprimé l'article 70, qui limitait à deux mandats de quatre ans le mandat du président de l'État, et introduit un article 65 révisé portant de quatre à cinq ans le mandat présidentiel et éliminant la limitation des mandats. L'opposition du Djoubaland a dénoncé ces changements et demandé le rétablissement des dispositions constitutionnelles antérieures.

10. Le 1^{er} juillet, à l'invitation du Ministre turc des affaires étrangères, Hakan Fidan, des pourparlers indirects ont eu lieu à Ankara entre le Ministre éthiopien des affaires étrangères, Taye Atske Selassie, et le Ministre somalien des affaires étrangères et de la coopération internationale, Ahmed Moallim Fiqi. Les deux parties ont réitéré leur engagement en faveur d'un règlement pacifique des différends et remercié la Türkiye pour son aide. Les ministres ont convenu de poursuivre le

dialogue en vue de résoudre leurs problèmes et d'assurer la stabilité régionale. Le deuxième cycle de pourparlers a eu lieu à Ankara le 12 août.

B. Évolution des conditions de sécurité

11. Les autorités somaliennes ont déclaré que des offensives avaient été menées contre les Chabab dans la région de Banaadir et dans les États de Galmudug, d'Hirshébeli, du Djoubaland et du Sud-Ouest au cours de la période considérée. En juin et juillet, les forces fédérales et étatiques ont repris des territoires et repoussé les attaques des Chabab dans les villages de Harbolle et Bulo Haji, dans la région du Bas-Djouba.

12. Au cours de la période considérée, un total de 850 incidents de sécurité ont été enregistrés, dont 126 attaques au moyen d'engins explosifs improvisés, qui ont fait au moins 670 victimes. Des faits de violence entre clans ont été signalés dans les États du Sud-Ouest, du Djoubaland et de Galmudug.

13. Les Chabab ont mené quatre attaques de tirs indirectes à Baidoa et une à Mogadiscio pendant la période considérée. Le 13 juin, six obus de 82 mm ont été tirés contre l'aéroport de Baidoa ; plusieurs sont tombés dans l'enceinte des Nations Unies. Le 1^{er} juillet, quatre obus de 82 mm sont tombés autour de l'hôpital régional de Baidoa. Le 20 août, les Chabab ont lancé au moins quatre roquettes de 107 mm contre le complexe des Nations Unies, qui sont tombées à proximité de la piste d'atterrissage. Le 1^{er} septembre, six roquettes de 107 mm ont été lancées dans la zone protégée de l'ATMIS. L'une d'entre elles a touché l'enceinte des Nations Unies. Aucune de ces attaques n'a fait de victimes. Le 5 septembre, cinq roquettes de 107 mm ont été tirées contre l'aéroport international d'Aden Adde à Mogadiscio.

14. Le 8 juin, les Chabab ont attaqué trois bases opérationnelles avancées de l'Armée nationale somalienne près de Ceel Dheere, à Galmudug, à l'aide de deux véhicules piégés et d'un engin explosif improvisé porté par une personne. Le 30 juin, un véhicule piégé destiné à des attentats-suicides appartenant aux Chabab a explosé à un poste de contrôle de l'Armée nationale somalienne à Beledweyne (Hirshébeli, faisant quatre morts et huit blessés). À Mogadiscio, le 14 juillet, les Chabab ont fait exploser un véhicule piégé près d'un café où l'on passait un match de football, tuant neuf personnes et en blessant 22. Le 21 août, un véhicule piégé a explosé près d'un poste de contrôle à l'entrée de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité dans le district de Garasbaley, tuant deux soldats et trois civils.

15. Le 15 juillet, le Gouvernement fédéral a déclaré avoir saisi deux camions chargés d'armes et de munitions, introduits illégalement dans le pays. Le même jour, dans le district de Caabduwaaq, à Galmudug, près de la frontière avec l'Éthiopie, des milices claniques ont attaqué et pillé le convoi escorté par le Gouvernement. L'attaque a fait des victimes des deux côtés. Le 18 juillet, le Conseil national de sécurité a interdit le commerce et la contrebande d'armes et de munitions, ou toute autre activité connexe en Somalie, par des acteurs non étatiques, conformément aux lois existantes. Le Conseil des ministres du Gouvernement fédéral somalien a approuvé ces mesures à l'unanimité. L'enquête sur cette attaque est en cours.

16. Le 2 août, le quartier populaire Lido Beach, à Mogadiscio, a subi une attaque complexe des Chabab contre des civils. Les assaillants ont fait exploser un engin explosif improvisé porté par une personne, tandis que d'autres ont tiré à l'aveuglette sur la foule. Le groupe a également tenté de faire exploser un véhicule piégé dans le parking de l'hôtel, mais les services de sécurité sont intervenus. Au moins 37 personnes ont été tuées et près de 250 blessées, dont 2 membres du personnel des Nations Unies recruté sur le plan national. Le 14 septembre, six civils ont été tués et

au moins 14 blessés à la suite de l'explosion de deux engins improvisés dans le district de Kahda, dans la banlieue de Mogadiscio.

C. Évolution de la situation économique

17. Le 29 mai, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international a achevé le premier examen de la facilité élargie de crédit pour la Somalie, décaissant environ 10 millions de dollars au titre de l'aide budgétaire, ce qui a porté à environ 50 millions de dollars le montant total versé à la Somalie dans le cadre de cette facilité.

18. En juin, la Banque mondiale a prévu que le produit intérieur brut (PIB) de la Somalie augmenterait de 3,7 % en 2024, une hausse accélérée par rapport à 3,1 % en 2023, en partie grâce à l'amélioration de la production agricole après la sécheresse prolongée de 2022-23 et à l'augmentation de la consommation privée et de l'investissement. L'inflation a diminué, de 6,1 % en 2023 à 4,8 % en 2024, marquée par une faible inflation des prix des denrées alimentaires.

19. Le 11 juillet, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi sur l'impôt sur le revenu, qui vise à diversifier les sources de revenus. Les projections pour 2024 prévoient une légère augmentation des recettes nationales, qui devraient passer à 346,2 millions de dollars, soit 2,8 % du PIB. Les dépenses du premier trimestre ont dépassé les recettes d'environ 8 millions de dollars, confirmant le déficit budgétaire global prévu de 0,5 % du PIB du pays pour 2024.

20. Le 15 juillet, le Ministère des finances a publié le rapport sur la gouvernance financière, qui met en lumière dix années de réalisations majeures, notamment en matière de mobilisation des recettes nationales, de gestion des finances publiques et de bonne gouvernance. Le même jour, le Comité de la gouvernance financière s'est réuni, ses membres notant l'importance du processus actuel de révision constitutionnelle pour la consolidation des réformes fiscales en cours et la garantie d'une approche équitable du partage des ressources naturelles.

III. Point sur les activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Appui aux processus politiques

21. Au cours de la période considérée, l'Organisation des Nations Unies a continué à fournir un soutien technique, financier et logistique à la réconciliation. Le 6 juillet, l'ONU a aidé les gouvernements du Puntland et de Galmudug à organiser une réunion de réconciliation pour résoudre les conflits intraclaniques. Elle a également apporté son appui aux initiatives du Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation de l'État de Galmudug visant à renforcer le cessez-le-feu entre les clans Sacad et Leelkase par le dialogue. Les principales activités ont consisté à réunir un comité des principales parties prenantes afin de faciliter le dialogue et à conclure des accords de collaboration avec l'État de Galmudug pour parvenir à un consensus sur les terres contestées. L'ONU a également apporté son appui aux mesures prises face à l'escalade du conflit interclanique et à d'autres tensions communautaires connexes dans la région de Luuq Gedo. Avec le soutien de la MANUSOM et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les autorités du Djoubaland ont envoyé une délégation gouvernementale de haut niveau dans le district de Luuq afin de faciliter les processus de réconciliation et de rétablir la paix et la stabilité dans la région.

22. La MANUSOM a apporté un soutien technique au Ministère fédéral de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation pour l'élaboration du cadre juridique électoral, notamment les projets de lois concernant les élections, les partis politiques et les associations, et la Commission nationale indépendante pour les élections et la délimitation des circonscriptions électorales. Les trois projets de loi ont été adoptés par le Conseil des ministres le 16 juillet et le 8 août et devraient être transmis au Parlement fédéral pour examen au cours de la session actuelle. La MANUSOM a également organisé des ateliers sur les systèmes électoraux et les mesures temporaires spéciales, y compris la consolidation du quota minimum de 30 % de femmes, à l'intention des représentantes et représentants des organisations de la société civile. Elle a également organisé des réunions avec des représentants de la communauté bantoue somalienne afin de voir comment renforcer la participation des groupes sous-représentés au processus électoral.

23. La MANUSOM et le PNUD ont apporté leur appui aux consultations nationales au niveau fédéral et au niveau des États et des districts pour le processus d'examen des chapitres 5 à 9 de la Constitution provisoire. Les consultations ont eu lieu en juillet, août et septembre. En juillet et août, 14 consultations ont eu lieu avec des représentantes et représentants d'institutions à différents niveaux du gouvernement et de la société civile, des femmes, des jeunes et des populations dans les États du Djoubaland, du Sud-Ouest, de Hirshébeli et de Galmudug, ainsi que dans la région de Banaadir.

24. Du 7 au 14 juillet, à Baidoa, dans l'État du Sud-Ouest, la MANUSOM et le PNUD ont apporté leur appui à un atelier d'experts visant à élaborer le manuel opérationnel de la plateforme conflict navigator, un outil permettant de recenser, de planifier et de suivre les conflits et les interventions liées à la prévention des conflits. Les participants à l'atelier comprenaient des parties prenantes nationales et internationales travaillant, notamment, dans les domaines de la réconciliation, de la consolidation de la paix, de la cohésion sociale, qui ont conjointement examiné et finalisé le cadre opérationnel de la plateforme.

25. Du 23 au 26 juillet, la MANUSOM et le PNUD ont apporté leur soutien à un atelier de planification stratégique réunissant les parties prenantes du Gouvernement fédéral, des États membres de la fédération et des partenaires internationaux afin d'élaborer un plan stratégique global pour la mise en œuvre du cadre de réconciliation nationale. Le plan stratégique quinquennal servira de guide au Ministère fédéral de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation, aux ministères fédéraux concernés et aux entités hiérarchiques des États membres de la fédération pour le classement par ordre de priorité et l'exécution d'activités clés au cours des cinq prochaines années (2024 à 2029).

B. Appui au secteur de la sécurité, à l'état de droit et à la stabilisation

1. Développement du secteur de la sécurité

26. La MANUSOM a continué d'aider le Gouvernement fédéral somalien à mettre en œuvre le plan de développement de la sécurité en Somalie et à renforcer les capacités locales en matière d'état de droit. En juin et juillet, dans le cadre d'un projet sur la mise en place d'un secteur de la sécurité responsable et durable en Somalie, en collaboration avec le Bureau de la sécurité nationale du Gouvernement fédéral, la MANUSOM et le PNUD ont organisé des ateliers à Kismayo, Baidoa, Dhuusamarreeb et Jawhar, afin de former les ministères des États chargés de la sécurité intérieure et d'autres ministères de tutelle et bureaux des services de sécurité à l'évaluation de la menace communautaire.

27. La MANUSOM a continué d'étudier le coût de la sécurité dans le cadre d'un modèle politique fédéré. En mai, l'ONU a apporté un soutien technique au Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité chargé d'analyser le coût estimé de la mise en œuvre du plan de développement du secteur de la sécurité. Ce rapport servira pour la mise en place du dispositif national de sécurité actualisé adopté par le Conseil consultatif national en mars 2023.

28. Le Groupe directeur pour les capacités et les opérations, convoqué par l'armée nationale somalienne et coprésidé par la MANUSOM et la mission de formation de l'Union européenne, a continué de se réunir tous les mois pour mieux coordonner la formation et accompagner la mise en œuvre du plan de développement du secteur de la sécurité. Un décret présidentiel établissant quatre nouveaux commandements spécialisés de l'Armée nationale somalienne a été publié en juillet, marquant une étape importante vers la réforme institutionnelle et l'amélioration des capacités de l'Armée nationale somalienne.

2. État de droit

29. La MANUSOM a apporté son appui au dialogue en cours dans le secteur de la justice en vue de l'examen par le Parlement du chapitre de la Constitution provisoire consacré à l'autorité judiciaire. Du 13 au 16 juillet, la MANUSOM et le PNUD ont animé, à Kismayo, un atelier de leadership avec le Ministre fédéral de la justice et tous les ministres de la justice des États membres de la fédération, les procureurs généraux et les hauts magistrats (à l'exception du Puntland) pour aborder les problèmes majeurs du système judiciaire et se concentrer sur le renforcement de la coopération intersectorielle, de la prise de décision et de la communication efficace. L'atelier a été l'occasion de préparer la finalisation du modèle judiciaire et pénitentiaire, qui doit respecter l'architecture judiciaire fédérée proposée, notamment la démilitarisation du Corps des agents pénitentiaires. En outre, la MANUSOM et le PNUD ont apporté leur appui à des consultations avec 450 participants à Banaadir, Kismayo, Dhuusamarreeb, Beledwayne et Baidoa afin d'élaborer le premier plan stratégique du secteur de la justice en Somalie pour la période 2025-2030.

30. Au cours de la période considérée, les débats sur un modèle pénitentiaire démilitarisé se sont poursuivis au niveau technique. À la demande de la Commission parlementaire pour les prisons, la MANUSOM a contribué au rapport de la Commission sur la sécurité et les conditions de détention dans les prisons. Elle a également appuyé quatre cours de formation à l'intention de 96 membres du personnel judiciaire et pénitentiaire (26 femmes et 70 hommes) et transmis à ses homologues une série d'évaluations des prisons du Djoubaland, de Banaadir et des prisons nationales. Dans le cadre du Programme commun sur la justice et l'administration pénitentiaire, la MANUSOM et le PNUD ont apporté leur appui à 12 sessions de formation, auxquelles ont participé 600 représentants de la communauté et des institutions judiciaires à Baidoa, Houdour, Kismayo, Beledwayne, Dhuusamarreeb et dans les zones nouvellement récupérées. Le programme a contribué au renforcement des capacités de mécanismes non traditionnels de règlement des conflits et de centres de justice communautaires, qui ont fourni des services de justice dans 200 cas.

31. Afin de renforcer les capacités de la police et de mettre en place le nouveau modèle de police, la MANUSOM a rédigé une instruction permanente pour la police de l'État du Djoubaland (Somalie) concernant les interventions et les enquêtes en cas de violence fondée sur le genre, et organisé des ateliers à Baidoa, Kismayo, Garoowe, Mogadiscio et Jawhar.

3. Stabilisation

32. Le forum national de stabilisation présidé par le Vice-Premier Ministre sous l'égide du Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation s'est tenu le 28 juillet. Les ministères et les institutions de la fédération, les ministères de l'intérieur des États ainsi que les donateurs et les partenaires de la stabilisation ont participé à la manifestation. Dans les exposés, le Gouvernement a fait le bilan des progrès réalisés un an après le lancement du plan de stabilisation et s'est inspiré des leçons tirées pour définir ses priorités en matière de stabilisation pour l'avenir. En amont, le Ministère a accueilli le 6 juin le groupe de travail sur le relèvement rapide, l'équipe spéciale sur la communication en matière de stabilisation le 27 juin et a co-organisé entre le 2 et le 5 juillet une activité d'apprentissage sur la stabilisation, avec le Ministère de l'intérieur de Galmudug. Collectivement, ces activités ont permis de partager les meilleures pratiques afin de faire avancer les priorités et les activités de communication au niveau des districts de sorte à contrer la rhétorique des Chabab.

4. Prévention et répression de l'extrémisme violent

33. La MANUSOM a continué de promouvoir une approche globale de la lutte contre les groupes armés en Somalie. En collaboration avec le Centre national Tubsan chargé de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent, elle a continué à soutenir les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. En juin et juillet, des ateliers de sensibilisation conjoints – auxquels ont participé 70 représentantes et représentants des autorités publiques, de services de sécurité, d'organisations de la société civile et d'associations de femmes et de jeunes – ont été organisés à Baidoa et à Kismayo pour renforcer la coexistence entre les déserteurs et les populations pendant la réadaptation et la réintégration des anciens associés des Chabab, étudier les conditions favorisant l'extrémisme et promouvoir la paix, la stabilité et la cohésion sociale.

34. Le 30 juin, l'Organisation internationale pour les migrations a transféré avec succès la supervision technique et financière de cinq centres de réadaptation transitoires à Mogadiscio, Kismayo et Baidoa au Centre national Tubsan chargé de la prévention et de la répression de l'extrémisme violent. Au moment du transfert, ces cinq centres comptaient et aidaient 450 personnes à faible risque anciennement associées aux Chabab, dont 166 femmes et 284 hommes.

C. Aide humanitaire

35. La crise humanitaire en Somalie est restée grave en raison des chocs climatiques récurrents et croissants, des conflits, des épidémies et de la pauvreté généralisée. Ces conditions causent une pénurie d'eau, font baisser les rendements agricoles, entraînent des déplacements de population et la prolifération de maladies. D'après le plan de réponse humanitaire de 2024, le nombre de personnes dans le besoin aurait diminué de 17 %, passant de 8,3 millions en 2023 à 6,9 millions en 2024, soit au-dessus de la moyenne quinquennale de 6,8 millions.

36. L'insécurité alimentaire aiguë s'est poursuivie, même s'il y a eu une petite amélioration par rapport à 2023. L'analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire prévoit qu'en 2024, 4 millions de personnes seront dans une crise ou une situation d'urgence liée à l'insécurité alimentaire et qu'environ 1,7 million d'enfants âgés de 6 à 59 mois souffriront de malnutrition aiguë. Les résultats montrent que la sécurité alimentaire s'est améliorée par rapport à la même période en 2023, où environ 5 millions de personnes se trouvaient en phase 3 ou plus de la classification intégrée du fait d'une sécheresse prolongée.

37. La saison des pluies qui s'étend avril à juin (gu) s'est terminée prématurément à la mi-mai. Cette année, 268 000 personnes ont été touchées, environ 81 000 personnes se sont retrouvées en situation de déplacement et neuf autres sont mortes ; des biens et des terres agricoles ont été inondés. La plupart des personnes déplacées sont rentrées chez elles. Les organisations humanitaires ont atteint au moins 201 000 personnes dans le besoin dans 36 districts. Les pluies ont reverdi les pâturages, rempli les points d'eau et favorisé les activités agricoles, mais après une période de sécheresse à partir de la mi-mai, la sécheresse généralisée s'est poursuivie au début du mois de juin, selon le réseau de systèmes d'alerte aux risques de famine. Des mesures d'anticipation appliquées sous l'égide du Programme alimentaire mondial (PAM) ont permis à 80 000 personnes de bénéficier d'une aide en espèces, pour un montant total d'un million de dollars à la fin de la saison des pluies, afin de se préparer et d'éviter de perdre leurs moyens de subsistance.

38. Les mauvaises conditions d'hygiène et le faible accès à une eau potable, en particulier dans les sites de personnes déplacées, ont provoqué une recrudescence des cas de diarrhée aqueuse aiguë et de choléra. Au cours de la période considérée, 6 462 cas de choléra ont été signalés, entraînant 21 décès, avec un taux de létalité de 0,3, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), notamment dans la région de Banaadir, où le choléra sévit sans interruption depuis 2017. La propagation de la maladie est favorisée par les pluies saisonnières et les inondations.

39. Plus de 3,8 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur de la Somalie, dont 202 000 au cours de la période considérée. Les déplacements dus aux violences claniques restent fréquents, notamment dans les régions de Galguduud, Mudug et Gedo. Les femmes et les enfants, qui sont exposés à des risques de violence fondée sur le genre, d'exploitation sexuelle et d'expulsion, représentent plus de 80 % des personnes déplacées en Somalie. L'expulsion forcée des personnes déplacées se poursuit ; au moins 30 000 personnes ont été expulsées de force entre mai et septembre, dont 64 % dans la région de Banaadir.

40. Les partenaires humanitaires ont fourni des services de prévention de la violence fondée sur le genre, d'atténuation des risques et d'intervention dans les situations d'urgence. Les interventions, comprenant des services de traitement pour la violence au sein du couple et de prise en charge clinique des personnes rescapées de viol, ont ciblé 1 610 personnes et 1 636 bénéficiaires ont reçu des transferts monétaires assortis de conditions. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a soutenu 12 centres de soins obstétricaux, trois maternités mobiles et 11 centres de soins obstétriques d'urgence et de soins aux nouveau-nés, touchant plus de 27 755 femmes en âge de procréer parmi les personnes déplacées et les populations d'accueil.

41. Il est très difficile d'avoir accès aux personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en raison de l'insécurité, des obstacles bureaucratiques et des conflits. Du 24 mai au 17 septembre, 75 incidents liés à l'accès ont été consignés et 36 districts sur 74 étaient difficiles ou extrêmement difficiles d'accès. De plus, le personnel humanitaire est régulièrement exposé à la violence, directement ou indirectement, et 23 actes de violence contre des travailleurs humanitaires ont été enregistrés. Avant le retrait de l'ATMIS et le transfert prévu de ses responsabilités à la mission qui lui succèdera, la communauté humanitaire a commencé à examiner des scénarios qui lui permettraient de rester et de travailler dans un contexte de sécurité modifié.

42. Les partenaires humanitaires ont continué à fournir une assistance vitale malgré la faiblesse des financements. Au 23 septembre, le Plan de réponse aux besoins humanitaires de 2024, qui nécessite 1,6 milliard de dollars pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables en Somalie (5,2 millions), était financé à 37,1 % et les partenaires humanitaires avaient été en mesure d'atteindre 1,63 million de personnes. Le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie, géré par le Bureau de la

coordination des affaires humanitaires, a alloué 25 millions de dollars aux districts prioritaires dont le niveau de gravité des besoins, tous domaines confondus, était passé de « grave » à « extrême ». De plus, le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 2 millions de dollars à la lutte contre le choléra dans les points chauds de la Somalie.

43. L'équipe de pays pour l'action humanitaire, en collaboration avec le Gouvernement fédéral et les autorités des États membres de la fédération, a renforcé les mesures visant à dissuader les ingérences dans l'acheminement de l'aide et les détournements. Elle a travaillé en étroite collaboration avec les autorités, les donateurs et les populations pour que toute l'aide parvienne aux destinataires prévus, en améliorant le ciblage, l'identification et l'enregistrement des bénéficiaires et en partageant les données entre les partenaires humanitaires. Il faut investir constamment dans des mesures de lutte contre la fraude et la corruption pour renforcer les capacités nationales et infranationales de prévention et de répression de la fraude.

D. Appui à la coordination de l'aide au développement

44. Le 2 juillet, le Ministère fédéral du plan, de l'investissement et de la promotion économique et l'ONU ont tenu, à Mogadiscio, la deuxième réunion du Comité directeur conjoint du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au cours de laquelle l'importance d'une utilisation efficace et transparente des ressources a été soulignée, tout comme l'utilisation de données du Bureau national de statistique de la Somalie produites et vérifiées par le Gouvernement.

45. Les 21 et 22 juillet, le Conseil économique national a organisé un atelier de lancement de la phase III de la mise en place de la Vision 2060 à l'horizon du centenaire, auquel ont participé 100 représentantes et représentants du Gouvernement fédéral ; des États membres de la fédération ; des partenaires de développement, dont l'ONU et la Banque mondiale ; d'organisations de la société civile ; du secteur privé ; de médias ; d'universités ; et d'institutions de recherche. L'atelier a été l'occasion de faire une évaluation approfondie de différents domaines, notamment la gouvernance, le développement du capital humain, le secteur productif, les infrastructures, le commerce, l'intégration régionale et la croissance tirée par le secteur privé. Il a permis de réaffirmer l'importance de la collaboration pour l'achèvement de la Vision 2060.

46. À la suite de la visite en mars de représentants du Fonds vert pour le climat en Somalie et de leur annonce de contribution de 100 millions de dollars, une série d'ateliers de consultation des parties prenantes locales (460 participants) ont été organisés pour soutenir l'élaboration de plans d'adaptation locaux au climat pour tous les États membres de la fédération. De plus, le PAM participe activement à des initiatives climatiques intelligentes, en soutenant l'élevage, les systèmes agricoles, l'éducation à l'environnement et la génération de revenus, qui ont donné des résultats positifs à Galmudug et dans le Puntland.

47. Le 4 septembre, le Gouvernement fédéral a lancé un plan d'action national pour trouver des solutions durables pour un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays, conformément à la stratégie nationale de recherche de solutions durables, au plan national de développement, au plan national de transformation et au Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes.

E. Les femmes et la paix et la sécurité

48. Le 3 juin, la MANUSOM s'est entretenue avec des dirigeantes d'organisations de la société civile de l'inclusion et de la participation des femmes aux questions sur « les femmes et les changements climatiques et la paix et la sécurité ». Ces femmes ont exprimé leur frustration d'être souvent exclues des questions qui les touchent de près. Les participantes et participants ont convenu de poursuivre leurs activités de plaidoyer auprès des autorités somaliennes en faveur de l'inclusion des femmes et de l'adoption de mesures préventives sensibles au genre pour lutter contre l'aggravation des effets des changements climatiques et la réduction des moyens de subsistance.

49. Du 10 juin au 8 juillet, des femmes membres du Parlement fédéral, soutenues par le programme conjoint sur les femmes, la paix et la protection comprenant le PNUD, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la MANUSOM, se sont rendues à Dhuusamarreeb, Kismayo et Baidoa, ainsi que dans les régions de Sool, de Sanaag et de Cayn, pour mobiliser les dirigeantes d'organisations de la société civile, les chefs traditionnels et les responsables gouvernementaux afin qu'ils plaident en faveur d'un quota minimum de 30 % de femmes pour les postes nominatifs et électifs dans les institutions publiques.

50. Le 17 juillet, le groupe de référence de la société civile a organisé, avec l'appui de l'ONU, un forum auquel plus de 100 femmes ont participé. Il s'agissait d'évaluer les activités de consolidation de la paix et d'autonomisation des femmes menées par les réseaux de femmes dans la région de Banaadir. Les participantes et participants se sont dit préoccupés par le nombre limité de femmes siégeant actuellement au Parlement fédéral. Ils ont prévenu que ce nombre pourrait baisser après les prochaines élections si la loi ne prévoyait pas un quota minimum de 30 % de femmes ainsi qu'un processus électoral clair pour en assurer une véritable application. Ils ont dit qu'ils étaient déterminés à continuer de plaider en faveur de la mise en place d'un mécanisme permettant d'atteindre un quota minimum de 30 % de femmes lorsque la nouvelle loi sur les élections sera promulguée.

F. Les jeunes et la paix et la sécurité

51. En partenariat avec le Ministère de la jeunesse et des sports, le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes et la MANUSOM ont participé à un atelier organisé par le Gouvernement fédéral pour élaborer un plan d'action national sur les jeunes et la paix et la sécurité, le 24 juin.

52. Le 30 juin, le FNUAP a apporté son appui au sommet technologique de Mogadiscio pour mettre en valeur l'innovation et l'esprit d'entreprise de la jeunesse somalienne. Le sommet a permis aux jeunes innovateurs de présenter des solutions technologiques aux problèmes du pays. La manifestation a été l'occasion de souligner le rôle crucial de la technologie et de l'innovation dans la consolidation de la paix et le développement, en mettant en avant l'importance de soutenir les entreprises dirigées par des jeunes pour favoriser la croissance économique et la stabilité.

53. Le 13 août, le Bureau de lutte contre le terrorisme a mené un dialogue politique national avec la jeunesse somalienne dans le cadre du programme de participation et d'autonomisation des jeunes, qui vise à accroître la résilience des jeunes face à l'extrémisme violent en les sensibilisant et en leur donnant les moyens de contribuer à une société pacifique et stable.

G. Droits humains et protection

1. Droits humains

54. La MANUSOM a recensé 514 victimes civiles (149 morts et 365 blessés) pendant la période considérée, soit 69 % de plus que pendant la période précédente (304 victimes civiles). Les principaux auteurs sont les Chabab, avec 378 victimes civiles (74 % de toutes les victimes enregistrées) ; 66 victimes ont été attribuées à des acteurs indéterminés, 44 à des milices de clan, 26 aux forces de sécurité somaliennes. Les Chabab ont intensifié leurs attaques en juin, juillet et août, ce qui a entraîné une augmentation de 367 % du nombre de victimes civiles attribuées au groupe par rapport aux 182 enregistrées au cours de la période précédente (25 janvier à 23 mai).

55. Les autorités ont arrêté et détenu six personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression, dont cinq journalistes (tous des hommes) pour leurs reportages et leurs commentaires sur des questions d'intérêt public. Deux incidents se sont produits dans le « Somaliland » et un dans le Djoubaland, le Puntland, à Galmudug et Mogadiscio. Quatre des cinq journalistes ont été libérés sans être inculpés. Le quatrième a comparu devant un tribunal de Mogadiscio, puis a été libéré sous caution ; l'enquête se poursuit. Dans le « Somaliland », le 20 juin, les forces de police ont arrêté et détenu un membre du parti politique d'opposition, Waddani, qui aurait fait circuler de fausses informations contre le « Somaliland » sur les médias sociaux ; puis elles l'ont libéré sous caution pour raisons médicales le 1^{er} juillet.

56. Le 31 juillet, la Chambre du peuple du Parlement fédéral a adopté la loi nationale sur le handicap, qui interdit que les personnes handicapées soient discriminées dans les domaines de la vie publique et privée et supprime les barrières au plein exercice de leurs droits et à leur inclusion dans la société.

2. Respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

57. Le 20 juillet à Mogadiscio, l'ATMIS a déclaré qu'elle avait ouvert une enquête, le 17 juillet, sur le meurtre de deux civils de sexe masculin et l'agression d'un autre dans le village de Bulu Marer, district de Marka (Bas-Chébéli), et que les résultats de l'enquête seraient rendus publics. L'ONU continue de collaborer avec l'ATMIS sur les cas signalés, conformément à la pratique établie dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.

58. Les 24 juillet et 6 août, le groupe de travail conjoint de l'ATMIS et de l'ONU sur la politique de diligence voulue en matière de droits humains s'est réuni pour faire le point sur l'avancement de l'application des mesures d'atténuation liées au retrait de l'ATMIS. Le groupe de travail conjoint a examiné le partage des responsabilités entre l'ONU et l'ATMIS dans le cadre de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, échangé des informations relatives aux allégations de violations du droit international des droits de l'homme que l'ONU a communiquées à l'ATMIS, et convenu d'examiner conjointement l'état d'avancement de l'application des mesures d'atténuation liées au retrait de l'ATMIS.

59. Le 26 août, l'équipe spéciale des Nations Unies chargée de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en Somalie a approuvé une note d'orientation visant à rationaliser l'application des mesures d'atténuation liées à la protection de l'enfance. La note décrit les attributions des entités des Nations Unies qui fournissent un appui à des forces de sécurité non onusiennes dans le cadre du suivi des mesures, y compris la coordination avec les bénéficiaires de leur appui et la sensibilisation de ces derniers.

3. Les enfants et les conflits armés

60. De mai à août, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) a confirmé 867 violations graves touchant 756 enfants (521 garçons, 235 filles), dont 169 enfants (148 garçons et 21 filles) ayant subi plusieurs violations. Parmi les violations confirmées il y a eu : l'enlèvement (325), le recrutement et l'utilisation (263), le meurtre et l'atteinte à l'intégrité physique (166), le viol et autres formes de violence sexuelle (100), des attaques contre des écoles et des hôpitaux (11) et le refus d'accès humanitaire (2). Les Chabab et des personnes non identifiées continuent de commettre la majorité des violations, respectivement 74 et 19 %. Au total, 4 % ont été attribués aux forces de sécurité somaliennes, 2 % aux milices claniques, 1 % aux forces de défense locales.

61. En mai, la MANUSOM a travaillé avec les anciens des clans et les autorités de l'État de Galmudug pour mettre au point trois émissions de radio différentes passant par la poésie somalienne pour faire connaître le sort des enfants dans les conflits armés et les mécanismes d'intervention disponibles.

62. En juillet, des réunions des groupes de travail sur les enfants et les conflits armés, coprésidées par les directeurs généraux respectifs des ministères de la sécurité intérieure des États et des ministères des femmes et du développement des droits humains, ont eu lieu dans le Djoubaland, dans l'État du Sud-Ouest, à Hirschébeli et à Galmudug. Au cours des réunions, les plans de travail au niveau des États ont été approuvés pour faire avancer la mise en œuvre de la feuille de route 2019 visant à renforcer la protection des enfants dans les conflits armés.

63. En juillet, la MANUSOM a aidé à mettre en place des réseaux locaux de protection de l'enfance dans les États du Hirschébeli et de Galmudug afin de renforcer les mesures locales de lutte contre effets des conflits sur les enfants.

64. Le 17 août, quatre jeunes adultes ont été exécutés à Gaalkacyo, dans le Puntland, à la suite de leur condamnation emportant peine de mort pour des crimes commis alors qu'ils avaient moins de 18 ans alors qu'ils étaient associés aux Chabab. La Commission de vérification de l'âge pour le Puntland, qui comprend des représentants des autorités du Puntland, a conclu qu'ils étaient mineurs au moment où les crimes avaient été commis et recommandé de ne pas imposer la peine de mort. L'ONU poursuit sa collaboration avec les autorités du Puntland et demande que tous les jeunes adultes arrêtés pour leur association avec des groupes armés alors qu'ils étaient âgés de moins de 18 ans bénéficient d'une procédure régulière, conformément à la loi du Puntland sur la justice pour mineurs et aux obligations internationales de l'État en matière de droits humains que lui impose la Convention relative aux droits de l'enfant.

4. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre

65. Au cours de la période considérée, la MANUSOM a confirmé cinq cas de violence sexuelle liée au conflit touchant 20 personnes rescapées : trois cas de viol collectif, concernant 12 femmes déplacées ; sept filles qui allaient être mariées de force à des membres des Chabab ; et le cas d'une femme enceinte qui aurait été violée par un membre de l'Armée nationale somalienne. Dans le premier cas, il y a eu cinq personnes rescapées, dans le second, quatre, et dans le troisième, trois. Les femmes victimes de viol collectif auraient été agressées alors qu'elles allaient chercher du bois de feu. Elles n'ont pas dénoncé ces viols par crainte de représailles et n'ont reçu aucun soutien médical. Le quatrième fait a été enregistré à Mogadiscio et concerne sept filles, âgées de 14 à 17 ans, qui ont fait l'objet d'un trafic depuis la région de Bai et ont été interceptées à Mogadiscio, le 16 juillet, alors qu'elles devaient être emmenées dans la région de Galguduud pour y être mariées de force à des membres des Chabab. Le 21 août, les jeunes filles ont comparu devant le tribunal militaire de

première instance de Mogadiscio pour leur association présumée aux Chabab ; le tribunal a ordonné leur libération et leur transfert le même jour dans un centre de réadaptation. Le cinquième fait a eu lieu le 4 septembre dans le district de Beledweyne (région du Hiraan), quand un membre de l'Armée nationale somalienne aurait violé une femme enceinte. Le cas a été dénoncé à la police et le responsable présumé a été arrêté. La personne rescapée a reçu des soins médicaux.

66. Le 24 juin, le Président du « Somaliland » a pris une mesure positive dans la lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles en publiant un décret présidentiel officialisant l'application d'une résolution du conseil des ministres adoptée le 13 juin et visant à poursuivre les auteurs de viols dans le système judiciaire formel plutôt que dans le système traditionnel. D'après ce décret, les tribunaux officiels seraient les seules institutions habilitées à traiter les affaires de viol et le chef de la police ainsi que le procureur général seraient priés de veiller à ce que les personnes accusées de viol comparaissent devant ces tribunaux.

67. Le 25 juin, la MANUSOM a convoqué la deuxième réunion trimestrielle du Groupe de travail technique sur les arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information. Les participants ont examiné les tendances et schémas observés en matière de violences sexuelles liées aux conflits dans ces pays au premier trimestre de l'année. Ils ont convenu de donner la priorité à l'application des recommandations contenues dans le rapport public conjoint de la MANUSOM et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la prévention et la protection dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle en Somalie, intitulé « Tackling sexual violence in Somalia: prevention and protection¹ », publié le 7 mai 2024.

68. Le Ministère des femmes et du développement des droits humains de l'État du Sud-Ouest, avec le soutien du FNUAP, mène des consultations avec la société civile, les chefs religieux, les anciens des clans et les parlementaires en vue de l'élaboration d'un projet de loi sur les mutilations génitales féminines. Ce projet de loi devrait être présenté pour adoption par le conseil des ministres de l'État au quatrième trimestre 2024, avant d'être adopté par le parlement de l'État.

69. Le FNUAP a apporté son appui à l'élaboration de la stratégie de lutte contre la violence à l'égard des femmes sous la direction du Ministère fédéral de la famille et du développement des droits humains. La stratégie multisectorielle est désormais adoptée par le Gouvernement et le Ministère prend l'initiative de formuler un plan d'action. Le FNUAP a également apporté son appui à l'élaboration et à l'examen de la stratégie de lutte contre la violence fondée sur le genre dans l'État du Puntland, qui a été lancée récemment, en juillet.

H. Soutien logistique du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre d'opérations conjointes et coordonnées

1. Soutien à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie

70. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué de donner un soutien logistique aux contingents mandatés de l'ATMIS dans toute la zone de responsabilité opérationnelle de la Mission. Conformément à la résolution 2741 (2024) du Conseil de sécurité et par l'intermédiaire du mécanisme du comité technique tripartite du

¹ Disponible sur le site suivant : www.ohchr.org/en/documents/country-reports/tackling-sexual-violence-somalia-prevention-and-protection.

BANUS, de l'ATMIS et du Gouvernement fédéral, l'ATMIS et le Gouvernement fédéral ont convenu d'un plan de retrait révisé concernant 2 000 militaires de l'ATMIS et le transfert de huit bases opérationnelles avancées d'ici au 30 juin, dans le cadre de la phase 3 du retrait de l'ATMIS.

71. Au cours de la période considérée, le BANUS a continué à soutenir le transfert des bases opérationnelles avancées de l'ATMIS aux forces de sécurité somaliennes. Cinq des huit bases opérationnelles avancées identifiées, à savoir Bariira (région de Banaadir), Abdulle Birole (État du Djoubaland), Orashan (État du Hirshébéli), Jawhar et Ceel Eglow (État du Hirshébéli), prévues dans la phase 3 de la réduction des effectifs de l'ATMIS, ont été remises dans le délai imparti du 30 juin, tandis que la base opérationnelle avancée de Maxaas (État du Hirshébéli) a été remise le 4 août aux forces de sécurité somaliennes. Par ces transferts, le BANUS a également facilité le rapatriement d'un total de 1 600 militaires de l'ATMIS au 17 septembre.

72. En raison de difficultés logistiques et opérationnelles, le mécanisme tripartite a convenu d'achever le transfert des bases opérationnelles avancées de Kuday et de Burgavo et le retrait de 400 militaires de l'ATMIS d'ici à la fin du mois de septembre.

73. En juin, le BANUS a apporté son appui à la relève de 1 705 membres de la Force de défense nationale du Burundi dans l'ATMIS. De plus, il a facilité le rapatriement du personnel de la Force de défense nationale du Burundi, des Forces de défense populaires de l'Ouganda, des Forces de défense du Kenya, des Forces éthiopiennes de défense nationale et des forces armées de Djibouti, dans le cadre de la phase 3 de la réduction des effectifs de l'ATMIS.

74. Le Service de la lutte antimines a continué d'appliquer des mesures d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés afin de favoriser la mobilité et la sécurité des contingents de l'ATMIS. Ces mesures ont consisté à dispenser une formation spécialisée dans le pays, à l'intention de 1 369 militaires et membres du personnel de police de l'ATMIS. Le Service de la lutte antimines a organisé 170 séances d'information sur les itinéraires principaux de ravitaillement avant et après l'envoi de convois de l'ATMIS. Les opérations de recherche menées dans ce cadre ont permis de détruire huit engins explosifs improvisés.

2. Appui aux forces de sécurité somaliennes et renforcement des capacités

75. Au 17 septembre, le BANUS a fourni un appui logistique à 18 900 membres des forces de sécurité somaliennes dans le cadre d'opérations conjointes ou coordonnées avec l'ATMIS sur 27 sites et en totale conformité avec la politique de diligence voulue en matière de droits humains. L'appui à 2 000 forces de sécurité somaliennes supplémentaires, autorisé par la résolution [2741 \(2024\)](#) du Conseil de sécurité, est en cours de planification, en coordination avec le Gouvernement fédéral et en fonction de la disponibilité des fonds.

76. Au 12 septembre, le fonds d'affectation spéciale administré par le BANUS pour appuyer les forces de sécurité somaliennes ne présentait qu'un solde de 3 698 957 dollars, permettant de tenir jusqu'en novembre 2024. Le 5 septembre, le Gouvernement fédéral somalien et le BANUS ont organisé à Mogadiscio une manifestation intitulée « Friends of Somali Security Forces Trust Fund » pour se pencher sur le besoin urgent de trouver un financement supplémentaire pour le fonds, appelant l'attention sur les demandes de recours au fond de plus en plus nombreuses, l'application efficace du fonds et la nécessité d'un mécanisme de financement prévisible et durable. Des donateurs actuels et potentiels ont assisté à la manifestation.

77. Au cours de la période considérée, divers cours de formation sur le renforcement des capacités ont été dispensés à 176 membres des forces de sécurité somaliennes, notamment la formation des officiers de liaison des forces aériennes, la sécurité

aérienne (54 membres de l'Armée nationale somalienne), l'informatique et les communications (49 membres de l'Armée nationale somalienne), les questions médicales et la sensibilisation à la politique de diligence voulue en matière de droits humains (23 membres de l'Armée nationale somalienne, 21 membres de la police somalienne). En outre, cinq équipes de 38 militaires ont été formées et dotées de moyens pour la neutralisation des explosifs et munitions.

78. Le Service de la lutte antimines a aidé le Gouvernement fédéral à dispenser une formation au maniement des munitions à cinq membres de l'Armée nationale somalienne, conformément aux Directives techniques internationales sur les munitions et à la stratégie nationale de gestion des armes et des munitions et les plans d'action connexes.

79. Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a achevé la construction d'un champ de tir de 100 mètres au centre de formation de l'Armée nationale somalienne. L'UNOPS a également donné un appui non létal à l'Armée nationale somalienne, notamment des véhicules de patrouille légers, des ambulances, du matériel informatique et du matériel de communication, du matériel personnel et du matériel de sauvetage. Depuis le mois de mai, l'UNOPS a donné aux forces spéciales de l'Armée nationale somalienne 2,4 millions de dollars d'allocations provenant de donateurs bilatéraux, venant ainsi en aide à 2 021 soldats par mois en moyenne. L'UNOPS a également dispensé une formation mensuelle à neuf soldats sur le système de gestion des ressources humaines des Nations Unies. En outre, il a facilité l'octroi d'allocations aux membres de la Police somalienne, notamment aux agents de lutte contre le terrorisme, ce qui a permis d'aider en moyenne 2 176 agents de police par mois.

I. Présence des Nations Unies en Somalie

80. Les entités des Nations Unies sont restées présentes à Baidoa, Beledweyne, Berbera, Boosaaso, Dhooble, Dhuusamarreeb, Doolow, Gaalkacyo, Garoowe, Hargeysa, Jawhar, Kismayo et Mogadiscio. Au 17 septembre, 713 membres du personnel recruté sur le plan international et 1 885 membres du personnel recruté sur le plan national étaient déployés dans toute la Somalie.

IV Observations

81. Je tiens à saluer la collaboration constructive entre le Gouvernement fédéral et l'ONU, par l'intermédiaire du comité technique conjoint, pour traiter la demande de la Somalie de transférer les responsabilités de l'actuelle mission politique spéciale à l'équipe de pays des Nations Unies. L'ONU reste fermement déterminée à accompagner la Somalie au cours de la période à venir et à travailler en partenariat avec les autorités somaliennes pour veiller à ce que cet appui tienne compte des priorités nationales.

82. Je salue l'engagement du Gouvernement fédéral à organiser des élections suivant le principe « une personne, une voix ». J'encourage toutes les parties prenantes à travailler ensemble pour résoudre les points de désaccord sur les élections. Un dialogue inclusif sera essentiel pour parvenir à un large consensus sur la mise en œuvre des réformes proposées. Établir un cadre électoral inclusif et applicable est essentiel. Protéger les droits politiques des femmes, y compris la garantie d'une représentation minimale de 30 % au sein du Parlement fédéral, des assemblées des États et des partis politiques, ainsi que dans d'autres postes de haut niveau au sein du Gouvernement, doit également rester une priorité. J'insiste en outre sur l'inclusion et

la participation des jeunes, des groupes marginalisés et des communautés sous-représentées.

83. Il est encourageant de voir la détermination du Gouvernement fédéral à achever la révision de la Constitution fédérale provisoire et à mener des consultations plus larges au niveau fédéral, au niveau des États et des districts pour la révision des prochains chapitres. Compte tenu de l'incidence que les changements proposés auront sur les lois et les institutions des États membres de la fédération, je demande au Gouvernement fédéral de poursuivre les consultations et la collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris les autorités des États membres de la fédération, en vue de l'examen par les organes délibérants de la Somalie.

84. Je suis préoccupé par les tensions persistantes entre la Somalie et l'Éthiopie. Je salue les initiatives entreprises par les partenaires pour faciliter le dialogue. J'invite l'Éthiopie et la Somalie à poursuivre leurs pourparlers et à résoudre leurs différends par le dialogue et dans le cadre du droit international et des principes de souveraineté et de respect de l'intégrité territoriale.

85. Je me félicite de l'adoption du concept d'opérations de la nouvelle Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM), ainsi que des travaux entrepris par l'Union africaine en consultation avec le Gouvernement fédéral somalien. J'invite instamment les partenaires à engager des discussions et à garantir un financement prévisible et durable pour la nouvelle mission de l'Union africaine, afin qu'elle puisse être mise en place et remplir pleinement son mandat, en évitant les problèmes financiers de l'ATMIS.

86. Prenant acte de la tâche difficile que représente la lutte contre les Chabab, je salue les mesures prises par le Gouvernement fédéral somalien, qui reprend les responsabilités de l'ATMIS en matière de sécurité. Je trouve encourageant le travail de collaboration entre la Commission de l'Union africaine, le Gouvernement fédéral somalien, l'ATMIS et le BANUS sur le retrait de l'ATMIS tout au long de la période considérée, et je note en particulier les progrès réalisés dans le transfert des responsabilités en matière de sécurité des bases opérationnelles avancées. Je rends hommage aux membres des forces de sécurité somaliennes et au personnel de l'ATMIS qui ont perdu la vie en tentant de protéger le peuple somalien contre les Chabab.

87. Je suis profondément préoccupé par l'augmentation du nombre de victimes civiles des attaques revendiquées par les Chabab. J'exprime mes sincères condoléances aux victimes et à leurs familles, y compris aux personnes tuées et blessées à la plage du Lido, à Mogadiscio, le 2 août. Je reste préoccupé par le niveau alarmant des violations graves commises contre des enfants et je réitère mon appel à mettre fin à ces violations et à les prévenir. Je réitère également mes appels au respect du droit international humanitaire afin de protéger les civils, de respecter les droits humains et de faire en sorte que les responsables de ces attaques répondent de leurs actes.

88. L'adoption du projet de loi nationale sur le handicap par la Chambre du peuple du Parlement fédéral, le 31 juillet, est une étape importante vers l'inclusion des personnes handicapées et le respect de leurs droits. Je me réjouis de l'adoption rapide de ce projet de loi par la Chambre haute et de sa promulgation dans les plus brefs délais. Je note avec inquiétude les rapports faisant état d'arrestations et de détentions arbitraires de journalistes par les forces de l'ordre et les services de renseignement. J'exhorte les autorités somaliennes à respecter la liberté de la presse, à protéger l'espace civique, à garantir une procédure régulière et à protéger les droits des journalistes, y compris ceux qui font l'objet d'une enquête pour avoir prétendument diffusé de fausses nouvelles. J'insiste sur l'importance de modifier les dispositions

du Code pénal somalien relatives à la diffamation et à l'ordre public, qui ont entraîné des restrictions de la liberté d'expression, pour tenir compte des obligations de la Somalie en matière de droits humains découlant de l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

89. La Somalie continue de connaître une grave crise humanitaire. Bien que le nombre de personnes ayant besoin d'aide, qui avait atteint un niveau record en 2023, ait baissé, les phénomènes climatiques récurrents, l'insécurité et les épidémies continuent d'exacerber les besoins humanitaires. La sécheresse dévastatrice de 2020-2023 a été suivie d'inondations généralisées et les prévisions les plus récentes annoncent des conditions plus sèches que la normale dans la majeure partie de la Somalie pendant la saison des pluies d'octobre à décembre 2024. Le temps de récupération minimal entre les graves chocs ultérieurs renforce l'importance des programmes humanitaires, les programmes de résilience et les programmes de développement. Toutefois, le Plan de réponse aux besoins humanitaires pour 2024, qui nécessite 1,6 milliard de dollars pour répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables en Somalie, n'est financé qu'à 37,1 %. Je lance un appel à tous les partenaires pour qu'ils augmentent leurs contributions afin de sauver des vies et de renforcer la résilience.

90. Je tiens à dire tous mes remerciements à l'Union africaine, à l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à l'Union européenne, aux États Membres, aux organisations non gouvernementales et aux autres partenaires de développement pour leur appui soutenu et leur attachement à la consolidation de la paix en Somalie. Je remercie mon Représentant spécial par intérim, James Swan, et tous les membres du personnel des Nations Unies en Somalie du travail qu'ils ne cessent d'accomplir et de leur dévouement sans faille au service de la paix et de la stabilité dans le pays.



Map No. 3690 Rev. 10.2 UNITED NATIONS
May 2014

Department of Field Support
Cartographic Section